



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E122309

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/2007

Forme juridique : EURL

Capital : 44 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 500283734

Siret : 500 283 734 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 59476

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247002/001

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247002/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : TECHNIC EAU

1, RUE MARCEL BARTHE
64000 PAU

Téléphone : 05 59 35 09 39

Portable :

Site Internet : www.techniceau.com

E-mail : laetitia@techniceau.com

Responsabilité légale :

DOUS BOURDET-PEES JEAN-PAUL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Fax : 05 59 35 09 37

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	22/06/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	22/06/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/06/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/06/2023
o Ventilation mécanique	06/06/2023
o Isolation des combles perdus	04/07/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.